

## Note de présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2023 Budget communal

### LE CADRE BUDGETAIRE

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales précisant qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site Internet : [www.raillencourt.fr](http://www.raillencourt.fr)

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées durant l'année 2023. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier municipal, qui est approuvé par le conseil municipal avant l'approbation du compte administratif.

Le compte administratif 2023 pourra être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture habituelles des bureaux.

Rappel : le budget primitif 2023 a été approuvé le 13 avril 2023 par le conseil municipal et avait été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement, tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.

**Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1** modifié par la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 - art. 191 (V) -Modifié par Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 - art. 6

*Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.*

# I-LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## 1.1 Généralités

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

## 1.2 Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité : charges à caractère général (achats de fournitures, énergie, entretien des bâtiments et des voiries, assurances ...), les prestations de service effectuées, les charges de personnel, les autres charges de gestion courante (indemnités des élus, subventions aux associations, participation à d'autres collectivités ou organismes), les intérêts d'emprunt à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2023 représentent 2.253.055,50€.

Elles sont en augmentation par rapport à 2022 (**2.094.479,98€**), soit 7,57%

Les charges de personnel représentent 59,08% des dépenses réelles de fonctionnement Elles sont de 1.331.216,11€, en hausse par rapport à 2022 (1.233.181,08€).

Au 31/12/2023, les effectifs communaux étaient de :

- 30 emplois permanents inscrits au tableau des effectifs dont 21 à temps complet, 4 à temps non complet, 2 en disponibilité pour convenances personnelles et 3 non pourvus.
- 7 emplois de contractuels de droit public dont 3 à temps complet et 4 à temps non complet (article L332-23-1 du Code général de la Fonction Publique)
- Des agents contractuels de droit privé (contrat d'engagement éducatif) sont recrutés en période de vacances scolaires (sauf Noël) dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement (entre 10 et 20).

## 1.3 Les recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, centre de loisirs, loyers, location de salles, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux participations d'organismes (CAF).

Les recettes de fonctionnement 2023 représentent 2.393.403,10€. Elles sont en diminution par rapport à 2022 (2.473.047,88€)

Les principales recettes de la commune sont

- Les produits des services et du domaine (chapitre 70)
- Les impôts et taxes (chapitre 73)
- Les dotations et participations (chapitre 74)
- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Constat : Baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement et de la Dotation de Solidarité Rurale de Péréquation depuis plusieurs années :

	2023	2022	2021	2020	2019
DGF	84.522	86.452	100.683€	111.667€	121.003€
DSRP	29.161	25.385	25.809€	27.238€	27.586€
Total	113.683	111.837	126.492€	138.905€	148.589€

## 1.4 Le résultat final d'exploitation

Le résultat de fonctionnement 2023 est de **1.532.938,69€** :

Recettes 2.393.403,10€ - Dépenses 2.253.055,50€ = 140.347,60€ auxquels il faut ajouter le résultat antérieur de 2022 (1.392.591,09€)

# II-LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## 2.1 Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

## 2.2 Les dépenses

Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création, les capitaux des annuités des emprunts.

Les dépenses d'investissement en 2023 ont représenté **1.468.721,96€**.

## Principales réalisations de l'année 2023

Chapitre 20 : Les immobilisations incorporelles (8.039,62€)

- Maîtrise d'œuvre pour projet extension des allées du cimetière de Ste Olle et création d'un parking 10 places
- Extension du réseau électrique rue de Bourlon

Chapitre 21 - Les immobilisations corporelles (58.787,81€)

- Plantations d'arbustes fruitiers aux jardins familiaux
- Travaux d'équipement de sonorisation et traitement acoustique de la salle du haut du Tordoir
- Achat d'une autolaveuse, de tableaux blancs et de mobilier pour école primaire Ringeval
- Achat d'un échafaudage, d'un compresseur, d'un souffleur, d'un taille haie, de 2 pulvérisateurs électriques, d'une élagueuse, de barrières de voirie pour les services techniques.
- Achat d'un réfrigérateur, d'une armoire réfrigérée pour les salles des fêtes

Chapitre 23 - Les immobilisations en cours (196.705,15€)

Solde des travaux d'extension et de réhabilitation énergétique de l'école primaire Ringeval et missions diverses (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, SPS)

Travaux de réhabilitation d'un logement de fonction en cabinet médical et missions diverses s'y rapportant

Chapitre 16. Les emprunts

Etat de la dette : 1.192.199,38€ (dont emprunt relais de 986.000€ remboursé en décembre 2023)

## Les opérations d'ordre budgétaire

Chapitre 041 : 12.990€

### 2.3 Les recettes

Elles comprennent les subventions, les dotations, fonds divers et réserves (FCTVA, la taxe d'aménagement, l'excédent de fonctionnement capitalisé), les emprunts.

Les recettes d'investissement 2023 s'élèvent à **855.527,10€**

#### Principales recettes de la section

**Chapitre 13**- Les subventions (590.257,73€)

Subvention Etat : 348.737,04€

Subvention de la Région : 64.371,34€

Subvention du Département : 140.202,55€

Subventions Académie de Lille, de la Poste : 23.100,80€

Subvention de la CAC : 13.846€

**Chapitre 10** - Les dotations (247.972,37€)

FCTVA : 119.805,28€

Taxe d'aménagement : 28.612,74€

Excédent de fonctionnement capitalisé : 99.554,35€

#### **Les opérations de transfert entre section :**

040 : 4.307€

#### **Les opérations patrimoniales**

041 : 12.990€

### 2.4 Les restes à réaliser

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont pris en compte pour l'élaboration de l'affectation des résultats de l'année N-1. Il n'y a pas de restes à réaliser.

Le résultat de la section d'investissement qui est la différence entre les recettes et les dépenses est déficitaire, pour un montant de -613.194,86€.

Le report de 2022 (-427.554,35€) indique un résultat cumulé déficitaire de 1.040.749,21€ en section d'investissement.

Le maire



Bernard de NARDA